La Covid-19 et l'évidence des vulnérabilités des travailleuses domestiques, dans leur corps de métier précarisé

Michelle REDONDO
ATER à L'Université de Paris 8

Résumé : Dans cet article, les corps précarisés par la Covid-19 sont représentés par les travailleuses domestiques brésiliennes, en prenant en compte deux expériences d'employées de maison et la nomination du travail domestique comme fondamentales pour une telle observation. L'objectif est de mettre en évidence, à partir de cas concrets, la perspective du care comme outil d'analyse et ses deux concepts clé : la vulnérabilité et l'interdépendance. Pour cela, nous mettrons l'accent sur la vulnérabilité sociale qui est mise en évidence dans le contexte de la Covid-19.

Mots-clés : Covid-19, vulnérabilité, vulnérabilité sociale, travail domestique, *care*, Brésil.

1 Introduction

Dans un contexte de pandémie, notre vulnérabilité et notre interdépendance sont devenue une évidence. Mais ces constats ne nous mettent pas sur un pied d'égalité ni nous donnent le sens attendu de responsabilité les uns envers les autres, étant donné que la vulnérabilité a aussi sa facette politique, qu'on appellera vulnérabilité sociale. En cela, on peut dire que la Covid-19 a rendu la vulnérabilité explicite, à la fois dans son sens ontologique, comme une condition commune à tous, et dans son sens social, comme le démontrent les inégalités sociales. Pour réfléchir à ces questions politiques, cet article examinera la qualification du travail domestique comme essentielle, tout en présentant le cas de deux travailleuses domestiques brésiliennes : Cleonice Gonçalves et Mirtes Renata de Souza. Ces deux cas illustreront les corps d'autant plus précarisés par la Covid-19. Ainsi, à partir de cas concrets, il sera possible de mettre en évidence les inégalités qui reflètent la vulnérabilité sociale et la perspective du *care* comme outil d'analyse. Pour cela, cet article se consacre d'abord à la question de la précarité

au Brésil, pour soulever les bases historiques à partir des lois auxquelles est soumis le travail domestique. Nous discuterons, par la suite, en nous servant de la perspective du *care*, de la désignation du travail domestique comme essentiel pendant la pandémie. Finalement, nous présenterons les cas de Cleonice et de Mirtes.

2 La précarisation du travail (domestique)

Depuis au moins cinq décennies, le travail fait l'objet d'une mondialisation sans précédent du capital, soutenue par un projet néolibéral qui s'est essentiellement concrétisé par une intense et longue restructuration de la production et du travail. Cette restructuration est responsable d'un changement dans le paradigme précédent de l'expansion du travail salarié et des droits qui y sont associés (LEITE et SALAS, 2013). Certains auteurs, comme Sennett (1999), qualifient cette nouvelle phase du capitalisme contemporain de « flexible », d'autres, comme Harvey (1992), la qualifient d'« accumulation flexible ». Dans tous les cas, il s'agit d'une question de précarité sociale du travail.

Fondée sur l'entreprise allégée et le processus d'externalisation de la production, la précarité sociale est tributaire de celle des contrats et des conditions de travail ; qui à son tour se traduit par le développement de l'informalité, de formes flexibles de contrats et du chômage dans certains secteurs et professions. De cette façon, nous pouvons dire que les nouvelles formes de travail émergent d'un processus de changements structurels dans le capitalisme.

Auparavant centré sur le capital industriel, le capitalisme est désormais basé sur des modèles de production flexibles qui mettent l'accent sur le capital financier. Cette restructuration permet d'assurer la compétitivité des entreprises à travers la flexibilisation des relations de travail. Ainsi, on a estimé que les transformations de la période dite de l'Âge d'or (1954-1970) ont conduit mondialement à la précarité des travailleur.ses. Cette situation mondiale n'empêche pas que chaque pays soit touché de façon singulière. De cette façon, pour étudier le cas du Brésil, comme nous nous proposons de le faire dans cet article, il nous faut prendre en compte deux particularités, lesquelles sont liées aux conditions des travailleuses domestiques. D'abord, il nous faut prendre en compte que le Brésil est un pays esclavagiste et que, par conséquent, la précarisation du travail est une caractéristique constitutive de la formation sociale. Ensuite, le Brésil n'ai jamais eu État-providence : les travailleurs n'ont en ce sens jamais obtenu de sécurité sociale comme dans d'autres pays. Dans ce contexte, nous pouvons affirmer que si le travail, de façon générale, a toujours été précaire au Brésil, le travail domestique est l'un des plus touchés.

La chronologie des lois encadrant le travail domestique illustre bien cette affirmation. En effet, le 13 mai 1888 est signée la Loi Áurea (loi impériale n° 3353), laquelle met fin à l'exploitation du travail d'hommes et de femmes esclaves au Brésil. Elle transforme alors ceux et celles qui travaillaient à l'intérieur des maisons en « domestiques ». Un an plus tard, les libéraux renversent le système monarchique en faveur de la Proclamation de la République, mais le font sans proposer de conditions adéquates pour que les esclaves libérés puissent vivre dignement. Dans ce contexte, une grande partie d'entre eux continue à fournir des services à leurs maîtres en échange de nourriture et d'un

Published in : EFIGIES, Association (dir.), *Les violences de genre et la pandémie Covid-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004444, doi : 10.17184/eac.9782813004444

logement. La réalité actuelle de l'emploi domestique au Brésil est étroitement liée à ces événements.

En outre, l'évolution du droit du travail au Brésil confirme que le travail domestique est resté en marge de la société. En 1943, avec le décret-loi n° 5.452, la consolidation des lois sur le travail (CLT) brésilien est promulguée, mais elle exclut les employés domestiques des droits du travail. Vingt-neuf ans plus tard, le 11 décembre 1972, le parlement brésilien adopte une loi qui permet des avancées mineures afin que les travailleurs domestiques ne soient plus totalement sans protection, ni entièrement soumis aux souhaits de leurs employeurs. Les droits obtenus étaient les suivants : prestations et services de sécurité sociale, congé annuel (20 jours), augmentation de 33 % du salaire normal, et carte de travail[1]. Toutefois, et malgré l'amélioration des conditions de travail qui en découlèrent, les droits des travailleurs domestiques demeurèrent bien inférieurs à ceux des travailleurs d'autres secteurs formels et productifs.

C'est dans les années 2000 que la discussion sur les droits des travailleurs domestiques[2] commence à prendre forme. En 2001, une loi permet aux employés de maison de bénéficier du Fonds d'indemnisation des travailleurs salariés (FGTS) et de l'assurance chômage - bien qu'il soit toujours facultatif pour l'employeur de les payer ou non. La même année, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) approuve, à Genève, la convention n° 189, qui visait à accorder aux employés de maison les mêmes droits qu'aux autres travailleurs. Le gouvernement brésilien déclare alors que si la convention est ratifiée, il participera au traité international, ce qui entraînera des changements importants dans la législation brésilienne. Ce n'est qu'en 2006 qu'une loi favorisant l'emploi domestique est adoptée. Cette loi oblige les employeurs à garantir la stabilité des travailleuses domestiques enceintes, et s'est traduite par des changements législatifs plus larges, notamment par l'adoption d'une loi qui interdit aux employeurs nationaux de réduire les salaires de leurs employé.e.s.

Entre 2010 et 2013, il y a eu une proposition pour établir l'égalité des droits du travail entre les employés domestiques et les autres travailleurs urbains et ruraux, ainsi que la création par le Sénat d'un projet de loi et la réglementation des droits, comme la journée de travail de 8 heures par jour, 44 heures par semaine et le paiement des heures supplémentaires effectuées.

Ce résumé chronologique des avancées en matière de droits des employés domestiques prouve l'affirmation faite antérieurement : dans le monde du travail, le domestique en est l'un des plus précaires. D'ailleurs, la difficulté de donner au travail domestique une reconnaissance similaire à celle attribuée aux autres travaux n'est pas exclusive au champ du droit. Même si depuis toujours il y a une différence entre les salaires des femmes et ceux des hommes, la sociologie n'a commencé à examiner la question du travail sous l'angle du genre que dans les années 1990.

L'évidence des vulnérabilités des travailleuses domestiques qui rejaillit, même indirectement, sur les réalisations accomplies en dehors de l'espace domestique.

[1] À la différence de la France, au Brésil, même les non-étrangers ont besoin d'une carte de travail pour se conformer à la loi et bénéficier de leurs droits

[2] En gardant la forme masculine, nous montrons la norme utilisée dans les lois

Published in : EFIGIES, Association (dir.), *Les violences de genre et la pandémie Covid-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004444, doi : 10.17184/eac.9782813004444

Ce n'est que récemment que le travail domestique a été considéré comme un emploi digne de son nom, permettant ainsi de le mettre en débat. En ce sens, le fait que la Covid-19 ait pu encourager une reconnaissance du travail effectué par les travailleurs domestiques comme étant essentiel, car il constitue la base du bon développement d'autres emplois, pourrait être vu comme un grand progrès. Hélas, la structure de la société brésilienne a continué de répéter les héritages des acquis esclavagistes. Nous présenterons, par la suite, une analyse du travail domestique selon la perspective *care* afin d'éclairer notre propos.

3 L'essentialisation de la précarité

La déclaration de confinement dans certains états du Brésil a mis en lumière le caractère essentiel du travail domestique. Il a été possible de lire dans les journaux du pays que des états comme le Maranhão, le Pará et le Rio Grande do Sul reconnaissaient le travail domestique comme essentiel et que, par conséquent, ceux qui l'effectuaient, ceux-là mêmes qui, dans la plupart des cas, n'ont pas de contrat de travail signé, pouvaient continuer à travailler. La justification d'une telle décision a été expliquée par le maire de Belém, Zenaldo Coutinho, lorsqu'il a déclaré que d'autres travailleurs essentiels, tels que les médecins, ne pouvaient se voir refuser les soins de leur maison et la prise en charge de leurs enfants fournis par les travailleurs domestiques. Cette annonce pourrait être considérée positivement par les employés domestiques, qui voient leur travail mis sur un pied d'égalité avec d'autres travaux dotés de grand prestige social, tout comme il pourrait l'être par un groupe de chercheurs sur le *care* qui se bat pour que le travail domestique soit reconnu comme essentiel et que l'interdépendance soit considérée sous la forme d'une gouvernance. Toutefois, le contexte dans lequel cette déclaration est faite altère sa valeur et nous incite à réfléchir à notre perception de la vulnérabilité et de l'interdépendance dans son aspect social également.

La perspective du *care* est née d'une critique de la méthodologie utilisée dans la recherche sur le développement moral, exprimée en 1982 par Carol Gilligan, dans son livre *In a different voice : psychological theory and women's development*. Le *Care* a donc ses origines dans la psychologie aux États-Unis. Toutefois, des femmes sociologues, politologues et philosophes, tant en Amérique qu'en Europe, ont commencé à travailler sur la base présentée par Gilligan. Le *Care* est ainsi devenu un outil d'analyse interdisciplinaire utilisé dans plusieurs pays. Sa rare traduction par des chercheur.e.s qui préfèrent généralement garder la graphie originale du concept tient à la possibilité du mot anglais d'exprimer en même temps l'idée du verbe to *Care* et du nom *Care*. Le débat sociologique s'est concentré pour sa part sur le travail *care*, notamment sur le travail domestique, dans le but d'analyser l'organisation de la société et de mettre en évidence l'interdépendance et la vulnérabilité de tout un chacun (PAPERMAN, 2005). Dans ces travaux, l'essence structurante et la place qu'occupe le soin et la sollicitude sont mises en évidence dans la sphère individuelle et sociale (PAPERMAN, 2005 ; TRONTO, 2015).

Présenté comme une perspective, le care n'est pas une théorie, si cette dernière implique rigidité et dogmatisme, mais plutôt une position descriptive. Ainsi, la question qui guide les réflexions propres au care est de savoir : « Qui s'occupe de quoi et com-

Published in : EFIGIES, Association (dir.), *Les violences de genre et la pandémie Covid-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004444, doi : 10.17184/eac.9782813004444

ment ? ». En répondant à cette question, il est possible de décrire, d'analyser et de critiquer l'organisation politique et sociale des activités liées au soin, en dessinant une carte du monde social dans lequel ces activités et la sensibilité qui leur est associée ont leur place (PAPERMAN, 2005). Les activités considérées comme un travail du *care*, et parmi eux, le travail domestique, sont placées au centre du tableau social : elles sont fondamentales pour le fonctionnement de la société. Dans cette perspective, le fait qu'une autorité gouvernementale ait reconnu le travail domestique comme étant essentiel semble être un accomplissement. En outre, les théoriciens du soin, tels que Joan Tronto, soutiennent que pour reconnaître l'importance du travail du *care*, il faut accepter que la vulnérabilité et l'interdépendance font partie de la condition humaine, ce qui était indéniable pendant la pandémie. Cependant, les analyses du point de vue du *care* sont fondées sur des faits concrets et non sur la concordance des événements ou d'idées abstraites. Si l'on prend en compte l'histoire esclavagiste du Brésil, la précarisation du travail domestique et le contexte de la pandémie, il est possible d'affirmer que la désignation du travail domestique comme étant essentiel pendant la pandémie n'est pas une avancée pour la reconnaissance de ce travail comme fondamental dans l'organisation sociale. Cela montre, au contraire, que la société brésilienne est fondée sur le maintien des privilèges.

En effet, la considération du travail domestique comme étant essentiel n'a pas été accompagnée d'une discussion pour stimuler une évolution des salaires. Par ailleurs, parmi les médecins et les travailleuses domestiques, les premiers ont plus de ressources financières pour se soigner en cas de contamination par le virus. Dans ce contexte, la conscience de notre vulnérabilité, matérialisée par notre souci quotidien de ne pas être infectés par un virus, n'était pas suffisante pour établir des changements dans la conscientisation des emplois qui nous sont indispensables. Ce n'est pas un hasard si la Fédération nationale des travailleurs domestiques, la FENATRAD, a soutenu la campagne « Prenez soin de ceux qui prennent soin de vous », laquelle a commencé par un manifeste en faveur de la quarantaine rémunérée. Selon les informations fournies par le Département intersyndical de statistiques et d'études socio-économiques, le Dieese, le Brésil présente un taux élevé de travail informel : sur 6,23 millions de travailleurs domestiques, 70 % n'ont pas de contrat signé, et seuls 38 % d'entre eux cotisent à la sécurité sociale, ce qui, en cas de chômage, les prive du système de sécurité et les empêche de bénéficier de congés maladie ou d'allocations de chômage. Par conséquent, même dans les États brésiliens où le travail domestique n'était pas considéré comme étant essentiel, et même si le Ministère Public du Travail (MPT) a publié une note technique indiquant que les travailleurs domestiques ne pouvaient pas être licenciés s'ils s'absentaient du travail en raison du Coronavirus2, la grosse majorité des employeurs ont eu de grandes difficultés à se protéger et à protéger les siens.

Les travailleuses domestiques étaient ainsi dépendantes de la bonne foi de leurs employeurs pour maintenir une certaine stabilité financière et éviter d'être infectées par le virus Sars-CoV-2. Cela sera illustré par deux cas assez médiatisés au Brésil, ceux de Cleonice et de Mirtes.

Published in : EFIGIES, Association (dir.), *Les violences de genre et la pandémie Covid-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004444, doi : 10.17184/eac.9782813004444

4 Les corps précarisés

La première victime du Coronavirus dans l'État de Rio de Janeiro était une employée de maison : Cleonice Gonçalves. Son décès est emblématique de la précarisation du corps des travailleuses domestiques, reflet de la vulnérabilité sociale constitutive à leurs conditions de travail.

Outre la formule généralisée, c'est-à-dire « confiner pour éviter les contacts et ainsi réduire la propagation du virus » qui a conduit les employeurs à licencier leurs employés, le cas de Cleonice Gonçalves présente deux spécificités. D'une part, elle avait 63 ans, était diabétique et souffrait d'hypertension, elle faisait donc partie d'un groupe à risque. Ensuite, ses employeurs pouvaient être un vecteur de la transmission du virus, puisqu'ils avaient voyagé en Italie, en tout début de pandémie. Aucun de ces facteurs n'a suffi à ce que la famille, pour laquelle elle travaillait depuis plus de dix ans, ne renonce à ses services. Malgré le fait que des familles de travailleuses domestiques aient lancé une pétition en ligne nommée « La quarantaine payante maintenant ! », le cas de Cleonice n'a pas été isolé : 39 % des employeurs de domestique au Brésil n'ont pas libéré leurs employés. Environ la moitié de la population des patrons a ainsi maintenu le privilège d'avoir quelqu'un pour les servir pendant le confinement. C'était le cas aussi de la famille du maire d'une ville de la banlieue de Recife, au Brésil, qui a demandé à la travailleuse Mirtes Renata de Souza de venir travailler durant la période du confinement.

Le cas de Mirtes, plus connu comme le cas de Miguel, son fils, renforce les questions déjà observées dans le cas de Cleonice, tout en mettant en évidence la chaîne de l'interdépendance et son asymétrie. La fermeture des écoles a obligé Mirtes à aller travailler avec son enfant Miguel, âgé de 5 ans, dans la propriété de luxe de ses employeurs. Devant promener le chien, Mirtes a laissé son fils dans l'appartement, sous la surveillance de sa patronne, Sari Corte Real, qui l'a laissé prendre l'ascenseur seul pour rejoindre sa mère. Le garçon a quitté l'ascenseur au neuvième étage et a chuté depuis une balustrade.

La tragédie de Mirtes a donné son origine à la campagne : « Écoutez Mirtes, la mère de Miguel », organisée par un groupe local de lutte pour les causes *noires*. La campagne eut une répercussion au niveau national, rassemblant des militant.e.s, activist.e.s, avocat.e.s et artistes célèbres au Brésil. « Cette histoire a le pouvoir de changer les structures », a dit l'une des organisatrices. Cependant, l'employeur de Mirtes, Sari, fut remis en liberté après le paiement d'une caution d'environ 3.500 €, après avoir répondu en justice pour homicide involontaire et négligence.

Si l'on observe la chaîne de l'interdépendance, on peut dire que Sari avait besoin que Mirtes s'occupe de sa maison, de sa nourriture, de ses vêtements, de sa fille et de son chien. Pour que cela soit possible en contexte pandémique, elle devait garder Miguel pour quelques minutes. La liste des soins que Mirtes devait accomplir en contrepartie de ceux de Sari permet de déterminer, d'ores et déjà, laquelle des deux est la plus privilégiée. En ce sens, on peut dire que si Miguel de Souza et Cleonice Gonçalves sont morts, c'est parce que recevoir des soins serait réservé aux privilégiés. Cette

Published in : EFIGIES, Association (dir.), *Les violences de genre et la pandémie Covid-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004444, doi : 10.17184/eac.9782813004444

conception du monde est bien présente dans l'imaginaire humain, et cela même avant l'esclavage moderne.

Dans son ouvrage *La condition de l'homme moderne*, Hannah Arendt (2004) dépeint un portrait de l'esclave, en Grèce antique, en tant qu'individu démuni des valeurs présentes dans le concept grec de « l'homme », sa fonction le contraignant à réaliser des tâches uniquement liées à la survie de soi-même et des autres. À l'opposé de ceux qui étaient considérés comme des hommes, à cette époque, les esclaves n'avaient le temps ni pour réfléchir ni pour contempler. Ainsi, contrairement aux activités des hommes libres – la réflexion, l'activité politique –, les activités ayant comme contrainte l'effort physique étaient dévalorisées et les agents qui les assumaient étaient marginalisés, puisqu'ils ne pouvaient pas s'éloigner de la « vie active ». Bien que l'esclavage en Grèce antique soit évidemment différent de celui des temps modernes – la coercition n'étant plus désormais liée au statut juridique d'esclave –, il est admis que dans les deux cas, l'existence des esclaves est indispensable pour assurer à leurs propriétaires un bon niveau de vie. Autrement dit, grâce à leurs serviteurs, les Grecs et les seigneurs d'esclaves pouvaient avoir plus de temps pour eux-mêmes. Aujourd'hui, on peut encore remarquer les traces d'une telle logique. Ainsi, depuis la Grèce antique, le travail domestique n'est pas valorisé et l'esclavage des noirs renforce leur marginalisation dans l'imaginaire des Brésiliens. Au Brésil, il est ainsi courant de considérer que, quelle que soit la classe sociale d'appartenance, le travail domestique est associé à l'héritage de l'esclavage. Comme on l'a vu précédemment, après l'abolition de l'esclavage, une partie des esclaves libérés, dépourvus des moyens de vivre en liberté, sont bel et bien devenus travailleurs domestiques. C'est pourquoi l'abolition de l'esclavage n'a pas entraîné de grands changements dans la pratique concrète du travail domestique. En ce sens, de nombreux esclaves étaient toujours logés chez leurs seigneurs, n'ayant pas d'autre lieu où s'installer. Ainsi, en raison de ces questions historiques, la couleur de la peau est représentative des différences sociales qui engendrent les privilèges des employeurs au détriment des employés. Ce n'est pas un hasard si les deux travailleuses domestiques ici retraitées sont noires, tandis que leurs employeurs sont blancs.

5 Conclusion

Force est de constater que la COVID-19, comme maladie pandémique, a rendue plus évidente notre vulnérabilité en tant qu'êtres vivants, tout comme l'interdépendance qui structure notre existence. Ainsi, dans le contexte de la pandémie, prendre soin de soi-même s'est avéré explicitement pertinent pour la vie des autres. Cela prouve qu'en ce qui concerne les questions sociales, il existe une relation étroite entre l'individuel et le collectif. Mais les inégalités sociales font que la vulnérabilité commune à tous – nous sommes tous susceptibles de mourir – n'affecte pas tout.e.s les citoyen.e.s de la même façon. Certains corps sont plus exposés que d'autres à certains risques, et la difficulté à se reconnaître comme faisant partie d'un collectif se dissout devant le maintien des privilèges.

L'Histoire nous aide à comprendre la construction des inégalités qui font qu'un groupe devient privilégié. Dès le début de la pandémie, le travail domestique n'a pas reçu le même traitement que les autres emplois en raison de questions historiques, législa-

Published in : EFIGIES, Association (dir.), *Les violences de genre et la pandémie Covid-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004444, doi : 10.17184/eac.9782813004444

tives et culturelles liées à une société patriarcale. En 1943, a été établie la première différenciation entre les travailleurs domestiques et les autres travailleurs, alors que la consolidation des lois sur le travail (CLT) excluait les premiers des droits de ce dernier, qui n'ont eu droit à une carte de travail signée que 29 ans plus tard. Dans la pratique, en 2010, seuls 20 % des travailleurs domestiques avaient leur carte de travail signée. Cela veut dire que 80 % d'entre eux n'avaient pas de droit au travail. Ces données nous permettent de souligner que les travailleurs d'autres catégories ont obtenu leurs droits avant la période de l'Âge d'or, tandis que les travailleurs domestiques ne les ont obtenus qu'après cette période, du moins en théorie.

La perspective du *care* nous offre une perspective d'analyse des relations sociales en tant qu'elles sont organisées autour de la vulnérabilité et de l'interdépendance, et en tenant compte des questions de race, de classe et de genre, lesquelles mettent en évidence la nature politique du soin. Ainsi, en observant le progrès des lois et avec la perspective du *care*, on peut affirmer que considérer le travail domestique comme étant essentiel, reconnaître que, sans lui, les autres travailleurs seraient gênés dans l'exercice de leur profession, n'est pas une prise de conscience de l'interdépendance qui structure notre vie sociale. Au contraire, dans le contexte d'une pandémie et alors que la catégorie des travailleurs domestiques est extrêmement précaire, la vulnérabilité de ces derniers est renforcée si on les oblige à aller travailler quand la règle est d'être confiné.e. C'est cela qu'on a pu observer à partir du cas de Cleonice, première victime de la Covid-19 dans l'État de Rio de Janeiro, et celui de Mirtes qui a perdu son enfant pendant ses heures de travail. Une fois qu'on connaît leurs cas, on se questionne :

Pourquoi les travailleuses domestiques Mirtes, la mère de Miguel, et Cleonice devraient-elles travailler en pleine pandémie, alors que leurs employeurs restaient protégés chez eux, tout en continuant à être soignés ?

Pourquoi le chien de Sari devrait-il être promené par une autre personne que sa propriétaire, et comment un garçon de 5 ans peut-il être laissé seul dans un ascenseur sans un adulte qui le protège ?

Les réponses à ces questions mettent en évidence la vulnérabilité sociale dans les corps des travailleuses, d'autant plus précaires, pendant la pandémie de la Covid-19.

Bibliographie

ANTUNES, Ricardo. *Adeus ao trabalho* ? Ensaio sobre as metamorfoses e a centralidade do mundo do trabalho. São Paulo : Cortez, 1995.

ARENDT, Hannah. *A Condição Humana.* 8a edição revista. ed. Rio de Janeiro : Forense Universitária, 1997.

BRUGÈRE, Fabienne. *Un monde vulnérable : pour une politique du care.* Paris : La Découverte, 2015.

CASTEL, Robert. *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Gallimard, 1999.

DRUCK, Graça. *A precarização social do trabalho no Brasil* : uma proposta de construção de indicadores. Salvador : CRH/UFBA/CNPq. Projeto de Pesquisa Bolsa Produtividade do CNPq, 2007/2010.

HARVEY. David. *A condição pós-moderna.* São Paulo : Loyola, 1992.

LEITE, Marcia ; SALAS, Carlos. *Trabalho e desenvolvimento no Brasil atual*, mimeo, 2013.

MOLINIER, Pascale. ; LAUGIER, Sandra. ; PAPERMAN, Patricia. *Qu'est-ce que le care ?* souci des autres, sensibilité, responsabilité. Paris : Payot, 2009.

Published in : EFIGIES, Association (dir.), *Les violences de genre et la pandémie Covid-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004444, doi : 10.17184/eac.9782813004444

PAPERMAN, Patricia. *Care et sentiments*. Paris : Presses universitaires de France, 2013.

PAPERMAN, Patricia ;LAUGIER, Sandra. (éd.). Le souci des autres : éthique et politique du *care*. Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2005.

SENNETT, Richard. *La culture du nouveau capitalisme*. Paris : Albin Michel. 2006.

SENNETT, Richard. *A corrosão do caráter :* impactos pessoais no capitalismo contemporâneo. São Paulo : Ed Record, 1999.

Ministério do Trabalho (2014). Direitos das Empregadas Domésticas. In : www.vitorias.es.gov.br/secretarias/cidadanias/cartilhas.htm

Ministério do Trabalho e Emprego.(2014). Classificação Brasileira de Ocupações. In : www.mtecbo.gov.br

Belém vai contra entendimento nacional e inclui domésticas como essenciais. UOL.Coronavírus. 06.maio.2020. Disponível In : https://noticias.uol.com.br/cotidiano/ultimas-noticias/2020/05/06/belem-inclui-domesticas-entre-servicos-essenciais-durante-lockdown.htm

Morte por coronavírus em Miguel Pereira ressalta riscos e provoca debates. UOL.Economia. 24.março.2020.Disponível In : https://economia.uol.com.br/noticias/reuters/2020/03/24/morte-por-coronavirus-em-miguel-pereira-ressalta-riscos-e-provoca-debates.htm

Published in : EFIGIES, Association (dir.), *Les violences de genre et la pandémie Covid-19*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004444, doi : 10.17184/eac.9782813004444